

Dossier de presse

**REBOISEMENT DE LA RÉUNION,
DES ARBRES POUR DEMAIN
LANCEMENT DE L'OPÉRATION "BWA
DE KARTIÉ : DES ARBRES POUR
RESPIRER DANS LES QUARTIERS"**

**Vendredi 30 août 2019 • Collège Jules Solesse
Bois de Nèfles Saint-Paul**

Le Département aux côtés des Réunionnais



Cyrille Melchior
Président du
Département
de La Réunion

ÉDITORIAL

La Réunion est un territoire exceptionnel. C'est en effet l'un des 34 hotspots de biodiversité terrestre mondiale. Elle recense un taux record d'endémisme avec 28 % des espèces vasculaires, 37 % des coléoptères et 45 % d'oiseaux. On compte également une extrême diversité de milieux terrestres avec 130 types d'habitats identifiés. Enfin, la végétation indigène couvre 30 % de la surface de l'île en forêt primaire.

Ce patrimoine se doit d'être sauvegardé et valorisé, tant pour ses atouts naturels qu'économiques et touristiques. Aussi, en tant que chef de file en matière de gestion et de préservation des espaces naturels et propriétaire de 40 % du territoire réunionnais, le Conseil départemental mène une politique volontariste dans ce domaine, avec un travail quotidien mené avec ses partenaires.

Le Département contribue par ailleurs chaque année à la plantation de 30 000 arbres d'espèces indigènes et endémiques. Je souhaite toutefois aller plus loin sur cette action. C'est pourquoi j'ai demandé à mes services d'élaborer un programme ambitieux de reboisement à grande échelle, et sur l'ensemble du territoire, tant dans les espaces naturels, que dans les quartiers ou encore les collèges.

Cette manifestation ce jour marque donc le coup d'envoi de cette mobilisation que nous souhaitons massive, populaire et unitaire autour de cette belle et grande cause qu'est la forêt réunionnaise.

Cyrille Melchior.

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ EXCEPTIONNELLE DE L'ÎLE

LE DÉPARTEMENT, CHEF DE FILE EN MATIÈRE DE GESTION ET DE PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS

Le Département est :

- ◆ compétent au titre de la loi (loi n° 85-729 du 18 juillet 1985 codifiée aux articles LL142-1 code de l'urbanisme), pour mener une politique de protection et de valorisation des Espaces Naturels Sensibles (ENS), en vue de leur ouverture au public ;
- ◆ le premier propriétaire forestier de l'île (95 % des forêts) : environ 100 000 ha, soit 40 % du territoire de l'île, dont près de 80 % constituent le cœur de Parc National de La Réunion ;
- ◆ investi dans une politique ambitieuse de préservation reconnue à l'échelle mondiale : les « Pitons, Cirques et Remparts » classés au Patrimoine Mondial de l'Humanité en août 2010, la Réserve naturelle nationale de l'Étang de Saint-Paul inscrite zone humide d'importance internationale au titre de la convention RAMSAR en août 2019 ;
- ◆ principal financeur, aux côtés de l'Europe, des programmes de travaux mis en œuvre pour la préservation et la valorisation de ces espaces naturels : 20 M€ par

an (travaux de lutte contre les espèces invasives, restauration des milieux naturels, plantations, aménagements pour l'accueil des publics, entretien des sentiers, sites touristiques, ouvrages de sécurité et voirie forestière, défense des forêts contre l'incendie, sensibilisation et implication de la population) ;

- ◆ chef de file du réseau de gestionnaires d'espaces naturels qui englobe notamment l'ONF, les associations gestionnaires d'ENS, les 2 réserves nationales (Étang Saint-Paul et Réserve Marine) et dès septembre 2019, la SPL EDDEN.

**30 000
arbres
plantés par la
Collectivité tous
les ans soit 900 000
arbres en 30 ans**

Pour la protection durable de ces milieux naturels remarquables, le Département intervient depuis près de 30 ans, dans le cadre de programmes annuels avec la plantation chaque année de 30 000 arbres d'espèces indigènes et endémiques

Reconquête de la biodiversité exceptionnelle de l'île [suite]

LANCEMENT D'UN PROGRAMME DE REBOISEMENT AMBITIEUX AU-DELÀ DU PÉRIMÈTRE HABITUEL DES MILIEUX NATURELS

DES ARBRES POUR RESPIRER DANS LES QUARTIERS

Aujourd'hui, le Département souhaite aller plus loin en construisant un programme ambitieux de reboisement de l'île à grande échelle d'espèces indigènes et endémiques, à forte valeur patrimoniale. Celui-ci lui interviendra au-delà du périmètre habituel des milieux naturels, notamment dans le cadre de chantiers de plantations dans les quartiers (bords de routes, collèges, espaces publics ...) et en périphérie (lisières agricoles ...).

Dans cet objectif, le Département lance le 30 août 2019 l'opération « Bwa de kartié : des arbres pour respirer dans les quartiers ».

Cette action porte notamment sur la plantation d'espèces indigènes et endémiques dans tous les espaces publics départementaux. Elle encouragera également la plantation d'espèces indigènes et endémiques dans les jardins des particuliers par la création d'un réseau de « jardins naturels sensibles » ...

Les objectifs :

- ◆ améliorer le cadre de vie des Réunionnais,
- ◆ renouer avec la nature de l'île,
- ◆ sensibiliser tous les publics,
- ◆ limiter la propagation des espèces invasives ...

Forêt de bois de couleurs des hauts.



Reconquête de la biodiversité exceptionnelle de l'île [suite]

*Tan rouge, Weinmannia Tinctoria,
endémique de La Réunion et de Maurice.*

LA POPULATION, ACTRICE DE LA CONSERVATION D'UN PATRIMOINE NATUREL UNIQUE AU MONDE : « POUR UNE NATURE PRÉSERVÉE, AVEC LES HOMMES ».

Dans le cadre de ce projet d'envergure, il s'agira notamment de sensibiliser la population aux enjeux de biodiversité au travers d'actions de plantations permettant de ramener au cœur des espaces urbains des espèces patrimoniales remarquables, dont certaines ont donné leur nom à des quartiers de l'île : bois de nèfles, bois d'olive, tan rouge ...

Le Département veut ainsi amplifier ses actions au plus près de la population, en favorisant sa participation aux opérations de replantations et en l'impliquant davantage dans la préservation de la biodiversité de l'île. **La finalité recherchée étant de permettre à chaque citoyen d'être au cœur de la protection et de la promotion de la nature et qu'il devienne un acteur dynamique.**



DES ARBRES POUR DEMAIN

LA PLANTATION D'UN BOIS DE NÈFLES DANS LE COLLÈGE DU QUARTIER DE BOIS DE NÈFLES SAINT-PAUL

Afin de marquer le lancement de ce programme, une première opération se déroulera au collège Jules Solesse, situé dans le quartier Bois-de-Nèfles Saint-Paul.

L'opération consistera en la plantation symbolique, dans l'enceinte du collège, de Bois de nèfles à grandes feuilles (*Eugenia mespiloides*), espèce rare, vulnérable et protégée, endémique de La Réunion. Pour respecter l'habitat naturel (milieu sec) du Bois de nèfles et favoriser son développement, d'autres arbres endémiques, constitutifs de son biotope, seront plantés.

LES PARTENAIRES DU PROJET

- ◆ Le Conservatoire Botanique National de Mascarin
Le Conservatoire Botanique National de Mascarin (CBNM) mettra à disposition du collège 29 plants pour le démarrage du projet dont 7 feront l'objet d'une plantation le 30 août.
- ◆ Le CAUE, les collèges, les partenaires gestionnaires...

UN ACCOMPAGNEMENT DU DÉPARTEMENT : SIGNATURE D'UNE CHARTE D'ENGAGEMENT

Pour accompagner le collège dans sa démarche pédagogique, une charte d'engagement sera remise par le Département au principal du Collège Jules Solesse. Par ce document, la Collectivité signifiera sa volonté d'accompagner l'établissement dans la conception et la mise en œuvre d'un œuvre d'un parcours pédagogique sur la biodiversité exceptionnelle de l'île. Le collège pourra ainsi mobiliser tous les outils et dispositifs mis en œuvre par la Collectivité et ses partenaires : visites d'ENS, mobilisation du fonds de transport, conseils et accompagnement techniques des partenaires (CBNM et CAUE), arboretums patrimoniaux (Jardin Botanique de La Réunion), concours d'embellissement des collèges, etc.

*Bois de nèfles,
Eugenia buxifolia Lam.,
endémique de La Réunion.*



Lancement du projet global de reboisement de La Réunion, des arbres pour demain

[suite]

PERSPECTIVES

Les élèves de SEGPA pourront participer, dans le cadre de leur parcours scolaire, au projet de reboisement du Département, dont une des actions se déroulera à proximité du collège sur l'Espace Naturel Sensible de Sans-Souci.



POUR RAPPEL

L'île de La Réunion, une priorité mondiale en termes de conservation de la biodiversité

- ◆ un des 34 hotspots de biodiversité terrestre mondiale et un des 10 hotspots de la biodiversité marine
- ◆ des taux d'endémisme records sur le plan planétaire : 28 % des espèces vasculaires endémiques de La Réunion (46 % d'endémisme à l'échelle des Mascareignes), 37 % des coléoptères, 45 % d'oiseaux
- ◆ une extrême diversité de milieux terrestres avec 130 types d'habitats identifiés
- ◆ une végétation indigène couvrant 30 % de la surface de l'île en forêt primaire (contre à peine 5 % à Maurice)
- ◆ près du tiers des espèces endémiques de La Réunion menacé d'extinction, malgré les efforts déployés depuis près de 30 ans par l'ensemble des acteurs pour doter les milieux naturels de l'île de mesures de protection forte.



DÉPARTEMENT
DE LA
Réunion

iNFORMATION**S**

Direction de la Communication
Michèle Bénard • 0692 974 772
michele.benard@cg974.fr